



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 3 MARS 2017

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite.](#)

SULLY, PINAY, MENDES ou BERE vont ils revenir???

Cliquez

"Ces hommes ont consacré toute leur énergie à convaincre nos concitoyens que la justice sociale doit être le but de toute action politique et qu'elle ne peut être construite que sur une économie solide, moderne et transparente.

Ils savaient que ce sont d'abord les plus modestes qui paient les illusions de la facilité."

*François Mitterrand, avocat au Barreau de Paris,
président de la République*

[Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)

La lettre EFI du 20 mars 2017 pdf

Pour placer dans votre dossier 'les lettres d'EFI' sur votre bureau

SUISSE

[Entrée en vigueur de modifications de lois fédérales et d'ordonnances du droit fiscal à compter du 1er janvier 2017 et tableaux récapitulatifs pour les années 2018 à 2020](#)

L'assiette des PO vue par l'INSEE

Le pouvoir d'achat ralentit, le climat conjoncturel reste favorable

Note de conjoncture - mars 2017

Vladimir Passeron - Dorian Roucher - Bruno Patier - Bastien Virely

Au premier semestre 2017, la croissance du produit intérieur brut de la France resterait solide (+0,3 % au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième), retrouvant un rythme comparable à celui de la zone euro. L'acquis de croissance annuelle pour 2017 serait de +1,1 % dès la mi-année. Les entreprises resteraient enclines à investir. En outre, leurs exportations garderaient le tonus regagné fin 2016. Le commerce extérieur pèserait ainsi nettement moins sur la croissance qu'en 2016. Avec des gains de pouvoir d'achat diminués par le regain d'inflation, les ménages freineraient un peu leur consommation tout en épargnant un peu moins. Leur investissement en logement resterait dynamique. L'emploi total progresserait de 93 000 sur le semestre et le taux de chômage continuerait de diminuer modérément, à 9,8 % mi-2017.

[Le taux marginal de prélèvement sur le travail en France \(Source INSEE\)](#)

[Les salaires et le coût de la main-d'œuvre en Europe](#)

Douanes Les sanctions fiscales en cas de MOD (BOFIP du 8 mai 2017 §10) (MOD manquement aux obligations déclaratives) 2	
Droit de communication des douanes / des limites par QPC du 27 janvier 2012 sur l'article 65 CD	2
Une filiale étrangère peut elle être qualifiée d'établissement stable en France ??	2
Abus de droit et utilisation abusive de 4 traites fiscales comité du 19 janvier 2017	3
Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux (CE 22/11/16 Eurotrade Juice)	3
Remise gracieuse les conditions (CE 10 mars 2017)	3
Mention expresse : Les conditions d'application '(CE 10 mars 2017°)	3
Une mention expresse doit être précise, circonstanciée et non équivoque pour faire obstacle à l'application des intérêts de retard	3
SUISSE OUI à l'assistance administrative sur la base de données volées (TA suisse dif 13.03.17)	4
France Revirement de JP / Des pièces jugées illégales ne peuvent pas servir de preuves CE 15 Avril 2015	4
Une crise en quête de fin - Quand l'Histoire bégaie	4
Le principe de la territorialité de l'IS : une exception française ? par Bastien LIGNEREUX. Maître des requêtes au Conseil d'Etat	4
FRAUDE FISCALE : VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PÉNALES ??? cliquez	4
La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur	5

Douanes Les sanctions fiscales en cas de MOD (BOFIP du 8 mai 2017 §10) (MOD manquement aux obligations déclaratives)

Parmi les nombreuses missions de la douane deux paraissent fondamentales d'abord protéger les citoyens et le territoire mais aussi lutter contre les trafics de tout genre notamment ceux de flux financiers illégaux. Cette tribune ne visera que les manquements aux obligations déclaratives de valeurs papiers. La douane a toujours été associée à l'image d'une police de la marchandise, luttant prioritairement contre la circulation de drogues, contrefaçons et autres tabacs de contrebande. Depuis 2015, elle a fait de la lutte contre le blanchiment son « quatrième pilier », profitant de son positionnement privilégié à l'endroit des flux, notamment financiers. « On sort d'une logique de saisie sèche, qui a pu nous valoir des critiques, et on s'attaque au nerf de la guerre, au portefeuille », résume [Jean-Paul Balzamo](#), artisan de cette « révolution culturelle » au sein de la direction des douanes.

(écouter son rapport didactique clair et instructif devant l' AN du 4 janvier 2017)

Cette tribune reprend le compte rendu de **Julia Pascual** journaliste sur le rapport d'activités des douanes diffusé le 15 mars 2017

Le rapport d'activité des douanes en 2016

La douane est chargée de contrôler le respect de l'obligation déclarative, selon laquelle toute personne transportant 10 000 euros ou plus en liquide doit le déclarer

Selon le bilan annuel des douanes publié jeudi 16 mars, 1 835 manquements ont été relevés en 2016, soit 28,6 % de plus qu'en 2015.

Un manquement porte en moyenne sur une somme de 40 000 euros.

Déclaration valeurs papier et imposition en France /

Nouvelles sanctions Loi du 3 juin 2016 et décret du 5 décembre

Les sanctions fiscales des articles 1649 A et AA CGI et 1649 quater A du CGI

Le BOFIP du 8 mars 2017

[Lire la suite](#)

Droit de communication des douanes / des limites par QPC du 27 janvier 2012 sur l'article 65 CD

Une filiale étrangère peut elle être qualifiée d'établissement stable en France ??

Le cas particulier : la filiale qualifiée d'établissement stable
note EFI cette approche exceptionnelle en droit conventionnel devient de plus en plus fréquemment utilisée par nos vérificateurs

Le § 7 de l'article 5 du modèle OCDE précise que le fait qu'une société résidente d'un Etat contrôle ou est contrôlée par une société résidente de l'autre Etat (ou qui y exerce son activité) n'est pas en lui-même suffisant pour faire de l'une d'entre elles un établissement stable de l'autre.

[Lire la suite](#)

Abus de droit et utilisation abusive de 4 traites fiscales comité du 19 janvier 2017

Le comité des abus de droit vient de rendre un avis didactique sur l'utilisation abusive de 4 conventions fiscales dans le cadre de l'exonération des plus values immobilières réalisées en France

Notamment ; il a recherché la bénéficiaire économique

Séance du 19 janvier 2017 : avis rendus par le comité de l'abus de droit fiscal commentés par l'administration (CADF/AC n° 1/2017).

Abus de droit et traites fiscales Aff 2016 - 53 comité du 19 janvier 2017.pdf

En effet en raison des stipulations conventionnelles, alors en vigueur, des conventions fiscales entre la France et le Luxembourg du 1er avril 1958, le Danemark du 8 février 1957, le Royaume-Uni du 22 mai 1968 et le Liban du 24 juillet 1962, les plus-values réalisées par ces quatre sociétés n'ont subi aucune imposition en France.

MAIS [cliquez](#)

Lire aussi

Montage artificiel et Bénéficiaire effectif via une soparfi lux (CE 22/11/16 Eurotrade Juice)

Remise gracieuse les conditions (CE 10 mars 2017)

Par une décision en date du 10 mars 2017, le Conseil d'Etat procède à une analyse des motifs susceptibles de justifier l'admission d'une demande en remise gracieuse des impositions, majorations, amendes et intérêts de retard applicables.

Le Conseil d'Etat distingue le 1° de l'article L 247 du LPF et les 2° et 3° du même article pour admettre, s'agissant des contestations portant sur les amendes fiscales, les majorations d'impôts et les intérêts de retard, les motifs autres que l'impossibilité de payer par suite de gêne ou d'indigence:

Conseil d'État N° 393830 10ème chambre 10 mars 2017

Le comité du contentieux fiscal: une "vraie fausse" modulation des sanctions ????

Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes

Rapport annuel 2015 du 17 août 2016

Juridiction gracieuse les BOFIP

Mention expresse : Les conditions d'application '(CE 10 mars 2017°) Une mention expresse doit être précise, circonstanciée et non équivoque pour faire obstacle à l'application des intérêts de retard

Lorsqu'un contribuable estime prendre un position dont l'interprétation est différente de celle de l'administration il peut joindre à sa déclaration une mention expresse ce qui lui permet d'éviter les intérêts de retard en cas de contestation

Par une décision en date du 10 mars 2017, le Conseil d'Etat procède à une analyse des précisions apportées par les contribuables dans leur déclaration de revenus pour constater que leur caractère équivoque ne permettait pas de les regarder comme constituant une "mention expresse" de nature à écarter l'application des intérêts de retard. En particulier, le Conseil d'Etat énonce que

"une indication expresse au sens du II de l'article 1727 § 2 du CGI doit comporter des éléments précis et circonstanciés sur les motifs de droit et de fait qui justifient l'absence de déclaration d'un gain par les contribuables, afin de mettre l'administration en mesure d'apprécier immédiatement si les conditions du régime d'exonération invoqué sont remplies"

Conseil d'État N° 396843 10 mars 2017

SUISSE

OUI à l'assistance administrative sur la base de données volées (TA suisse dlf 13.03.17)

Par arrêt A-6843/2014 du 15 septembre 2015, [le Tribunal administratif fédéral \(TAF\)](#) avait décidé qu'il ne pouvait pas être entré en matière sur une demande d'assistance administrative fondée sur des données volées.

Dans un arrêt publié le 13 mars, le tribunal fédéral -d'appel- contredit le Tribunal administratif fédéral, qui voulait refuser l'entraide dans un cas concernant UBS

[Attention cette affaire qui date de 2012 est différente de celle de 2016 toujours en cours](#)

La suisse se blanchit les mains et laisse aux juridictions françaises le droit de décider de la validité de la procédure

France Revirement de JP /

Des pièces jugées illégales ne peuvent pas servir de preuves CE 15 Avril 2015

[Lire la suite](#)

Délégation sénatoriale à la prospective

Rapport d'information de M. Pierre-Yves COLLOMBAT, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, déposé le 9 février 2017

Une crise en quête de fin - Quand l'Histoire bégaie

[Pour lire ce rapport décapant](#)

« Car nous vivons une situation paradoxale : aujourd'hui, le risque d'un krach financier d'ampleur équivalente à celui de 2007 n'a pas diminué, bien au contraire. Les quelques dispositions destinées à rendre le système moins instable qui ont pu lui être imposées sous le coup de l'émotion, non seulement ont laissé intact l'essentiel mais ont été largement compensées par les effets négatifs du traitement de la crise. Et pourtant, le danger pourrait plutôt provenir d'événements politiques collatéraux engendrés par la prolongation de la crise économique : l'incapacité structurelle du système à se réformer et le désaveu populaire qui en résulte et qui s'exprime au travers de ce qui ressemble fort à des « émeutes électorales ».

Le principe de la territorialité de l'IS : une exception française ? par Bastien LIGNEREUX. Maître des requêtes au Conseil d'Etat

[Le principe de territorialité de l'impôt sur les sociétés, rapport particulier n°4](#)

Par Bastien LIGNEREUX, maître des requêtes au Conseil d'Etat

[le sommaire de ce rapport de 165 pages](#)

[La part de l'IS dans le PIB \(OCDE\)](#)

FRAUDE FISCALE : VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PÉNALES ???

[cliquez](#)

Le Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013, relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière présenté par Mme Sandrine Mazetier et M. Jean-Luc Warsmann Députés et publié le 13 février 2017 nous a livré les réflexions de Monsieur Robert GELLI, directeur des affaires criminelles et de Monsieur Jean-Claude MARIN, Procureur général près la Cour de cassation sur les critères de qualification de la fraude fiscale stricto sensu aux sens de l'article 1741 du code des impôts et ce après les décisions du conseil constitutionnel

C'est cette nouvelle analyse de la nécessité de punir pénalement uniquement les cas de fraude fiscale les plus graves qui fait débat

Le taux marginal de prélèvement sur le travail en France (Source INSEE)

Vive le temps libre. A bas le travail

**L'INSEE vient de révéler ce que vous êtes nombreux à ressentir ;
le travail est marginalement surimposé**

La proposition de suppression du prélèvement à la source par M Le Fur

Comment plumer l'oise sans la faire cacarder (Colbert)

Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015

**·Précis de fiscalité DGFIP 2016
, à jour au 01/09/16.**

le bilan de la France au 31.12.15.PDF

Ocde les prélèvements obligatoires